

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

cette année scolaire va toucher à sa fin, une nouvelle année pendant laquelle notre profession n'a pas été épargnée. Quelle année difficile! Après une réforme des retraites injuste et brutale, passée en force malgré une mobilisation intersyndicale massive et continue pendant plusieurs mois, le président Macron et son ministre de l'EN annoncent fièrement vouloir instaurer «le Pacte».

La profession est mal rémunérée au regard du niveau de diplôme exigé, de la charge de travail et des conditions d'exercice. Il serait somme toute assez cynique d'instrumentaliser le réel besoin d'augmentation des rémunérations des personnels, impactés de plein fouet par le recul de leur pouvoir d'achat, pour mettre en œuvre au sein de l'Éducation nationale le «travailler plus pour gagner plus». Pourtant, c'est bien ce qui est en train de se jouer. Le président pense avoir trouvé la solution miracle pour résoudre les problèmes de remplacement et améliorer le système éducatif. Le SE-Unsa y est totalement opposé. Ce «Pacte» n'entraînera que du ressentiment en raison de l'augmentation des inégalités de rémunération, notamment entre les hommes et les femmes et les personnels du 1er et du 2nd degré. Sa mise en place et son organisation seront sources de tensions au sein des écoles.

Quand sont réellement évoquées les conditions d'exercice des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves, les deux étant étroitement imbriquées ? Il n'est pas possible de poursuivre une politique des rémunérations et des ressources humaines qui produise épuisement et perte de cohésion des équipes. Le SE-Unsa dénonce le cynisme du pacte qui compte sur les besoins économiques des personnels pour faire accepter des missions qui seraient nécessaires aux élèves. Ce pacte basé sur le volontariat ne doit en aucun cas être pris en compte pour l'évaluation des personnels dans le cadre du PPCR. Le SE-Unsa restera très vigilant sur ce point, et encouragera nos collègues à déposer des recours si cette situation se présente.

Enseigner en écoles, c'est 24 heures par semaine devant nos élèves mais c'est aussi :

- surveiller les récréations ;
- accueillir les élèves 10 minutes avant chaque demi-journée de classe, soit 1h20 à 1h30 par semaine ;
- suivre 18 heures annuelles de formations obligatoires en dehors du temps devant élèves ;
- participer aux conseils d'école et autres, réunions internes, rencontrer régulièrement les familles, participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers pour un forfait très insuffisant de 54 heures soit 1h30 par semaine ;
- organiser, préparer et mener 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires.

A cela s'ajoute tout le temps nécessaire aux préparations, recherches, corrections, autoformations. Sans oublier la multiplication des documents obligatoires : PPRE, PAP, PPS, LSU. A cela s'ajoute également le temps nécessaire pour les évaluations d'école. En octobre 2022, la DEPP évaluait le temps de travail hebdomadaire à 43h ou plus chez les enseignants du premier degré. Pour le SE-Unsa il est temps de réduire le temps de service des enseignants à 26 heures et de rémunérer les heures d'APC en heures supplémentaires.

Le baromètre des métiers, enquête menée par l'Unsa Education chaque année depuis 2012 auprès des personnels issus des métiers de l'éducation, de la recherche et de la culture, vient de livrer ses résultats. Ils sont profondément inquiétants pour notre société : les personnels qui portent les politiques de jeunesse et d'avenir dans notre pays expriment un découragement alarmant. 19% seulement conseilleraient leur métier à un jeune de leur entourage, encore 3 points de moins que l'an dernier. Les chiffres interrogent, quand le bonheur d'exercer le métier est plus faible en proportion chez les enseignantes et les enseignants et décroît avec l'âge, mais aussi quand les résultats sont meilleurs en éducation prioritaire, là où des moyens supplémentaires sont attribués.

Les sujets qui touchent à la carrière des personnels sont nombreux. S'agissant de la mobilité professionnelle, le Grenelle de l'Education, en 2021, s'engageait à ce que chacun soit acteur de son parcours professionnel. On peut y lire la volonté de «développer la mobilité au sein du ministère mais aussi à la sortie du ministère, [permettant] de multiplier les possibilités de parcours professionnels différents». Or, la réalité proche nous montre tout le contraire. On voit à quel point il est difficile actuellement d'envisager une reconversion, d'obtenir un détachement, de se former à d'autres métiers ou tout simplement de partir par le biais de la rupture conventionnelle. Rappelons que la mobilité est un droit devenu inaccessible pour beaucoup. S'agissant de la mobilité géographique, cette année encore, les mutations interdépartementales laissent beaucoup de collègues insatisfaits. Et pourtant chaque demande, qu'elle relève d'une priorité légale ou d'une convenance personnelle, mérite de trouver satisfaction. Il s'agit bien souvent de collègues en souffrance qui attendent, plusieurs années, parfois séparés de leur famille et qui tombent pour certains dans une situation financière difficile. Les résultats individuels du mouvement intradépartemental sont accessibles depuis quelques jours. L'absence de transparence crée des incompréhensions et des sentiments d'injustice qui pourraient pourtant être évités. Le SE-Unsa demande à ce que chaque participant connaisse à minima la position de son classement sur chaque vœu avec le rang d'attribution.

Pour conclure, le SE-Unsa le SE-Unsa rappelle son attachement et l'importance qu'il attache aux choix professionnels et personnels des personnels de l'éducation nationale. Ils doivent pouvoir choisir leur quotité de travail. Les recours que nous allons étudier aujourd'hui révèlent tous des situations familiales difficiles amenant les collègues à demander une diminution de leur temps de travail et de leur rémunération. Le SE-Unsa revendique l'accord sans distinction pour toutes les demandes de temps partiel.

Les élu.e.s du SE-UNSA  
Cédrine Sancier  
Christian Alexandre